



# CONSEIL GENERAL

---

Législature 2020 – 2024  
12<sup>ème</sup> séance

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE  
du 04 mars 2024 à 19 h 00 au BSP**

---

**ORDRE DU JOUR**

1. **Bienvenue et appel**
2. **19h00 RC5 – Information – M. Flückiger du SPCH**
3. **Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2023**
4. **Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit pour financer les travaux préparatoires de la nouvelle commune Laténa**
5. **Fusion – point de situation**
6. **Communications du Conseil communal**
7. **Questions et divers**

## 1. Bienvenue et appel

**M. Ouerhani Nabil, Président du CG**, souhaite la bienvenue et rappelle qu'il y a un temps pour la loquacité et un autre pour la brièveté : au vu de l'ordre du jour, la brièveté est de mise. Il procède à l'appel.

**Présents : 27**  
**Excusés : 01**  
**Absents : 02**  
**Majorité : 14**

## 2. 19h00 RC5 – Information – M. Flückiger du SPCH

**M. Gerber Alain, CC.** Le Conseil communal a écouté le Conseil général et avant que la conférence de presse ait lieu, nous avons demandé au SPCH de venir présenter le sujet de la RC5. Une conférence de presse aura lieu le 28 mars 2024. Ainsi vous avez la prime. Maintenant, ce que nous allons vous présenter est le résultat d'un consensus entre la mobilité douce, les transports publics et le reste de la mobilité. Il faut essayer de convaincre tout le monde, il faut se décider et les appels d'offre ont été lancés, donc n'ayez crainte, le train est en route. Vous pourrez poser des questions par la suite, mais il ne faudra pas venir avec « Pourquoi ne pouvons-nous pas tourner à gauche ici, à droite, etc. ». C'est terminé. Ainsi les choses sont dites et claires. Je passe la parole à M. Flückiger, que je remercie d'être venu une fois de plus à Hauterive. Il était déjà venu, il me semble pour présenter le projet lorsque nous avons voté le crédit.

**M. Flückiger, SPCH.** Présentation RC5.

**Questions :**

**Mme Muriset Sandrine.** J'ai une question concernant ces canalisations : vous avez dit que l'eau sera traitée avant d'être remise dans le lac et c'est la première fois que j'entends cela.

**M. Flückiger, SPCH.** Sur le secteur nous concernant, Neuchâtel-St-Blaise, il pourrait, selon les normes, se permettre de rejeter l'eau de ruissellement, donc de pluie qui coule sur les routes, directement au lac. La décision a été prise au niveau du canton de traiter ces eaux, donc d'enlever toutes les particules fines en suspension, tout ce qui est déchet, comme les rejets des plaquettes de frein ou ceux des pneus, avant de rejeter l'eau dans le lac. Il y aura un traitement primaire avant le rejet des eaux. **Mme Muriset Sandrine.** Mais le traitement se fera dans la station d'épuration ? **M. Flückiger, SPCH.** Non, cela se fera sous la route, il y aura des mini stations de traitement des eaux, nous en aurons une trentaine le long du parcours sur le tracé.

**Mme Becker Vermeulen Corinne.** J'ai une question concernant le trafic pendant les travaux : les voitures ont été déviées ainsi que les cyclistes, mais où iront les piétons ? Que va-t-il se passer durant ces trois ans, car c'est long. Ensuite comment se passera la gestion du trafic, non seulement des véhicules, mais aussi des cyclistes, piétons et autres ? **M. Flückiger, SPCH.** Durant les travaux, il y aura toujours deux voies de circulation pour le trafic automobile. Pour l'instant, nous avons trois pistes, nous travaillerons sur l'une d'entre elles et pendant ce temps les deux autres seront toujours ouvertes, donc en direction de la sortie sur Neuchâtel. Ensuite, il y aura toujours un trottoir qui sera conservé avec des traversées piétonnes afin de leur permettre de circuler d'un côté à l'autre. Finalement, les cyclistes seront déviés sur la piste cyclable du bord du lac.

**Mme Johansson Lena.** Cela signifie que les bus vont continuer de circuler comme maintenant sans interruption ? **M. Flückiger, SPCH.** Tout à fait, il n'y aura pas de changement de ce côté-là, ni au niveau des horaires des bus ni de leur circulation.

**M. Wintgens David.** J'ai toujours milité pour qu'il y ait le plus d'arbres possibles le long de cette route. Sur une image, il n'y en avait pas, sur l'îlot central, sur un croquis, il y en avait un qui était dessiné, pouvez-vous nous donner quelques informations à ce sujet ?

**M. Flückiger, SPCH.** Au niveau des arbres, nous sommes encore en discussion sur « Comment pourrions-nous les planter ? », nous avons aussi des problèmes de visibilité pour les sorties par rapport aux arbres, et nous voulons aussi être sûrs d'avoir des arbres qui grandissent et qui tiennent dans le temps. Ainsi, nous sommes actuellement en discussion ainsi qu'en étude avec le service des parcs et promenades de la Ville de Neuchâtel qui ont des spécialistes dans ce domaine pour la plantation des arbres.

**M. Krähenbühl Gabriel.** Il me semble que le projet a été présenté il y a deux ans, la bande digitalisée n'était pas au centre de la chaussée, donc où elle est actuellement, elle était utilisée pour l'infiltration de l'eau de surface et le filtrage de la surface. Je vous avoue être un peu surpris car j'ai cru comprendre que la présentation d'il y a deux ans était définitive, donc visiblement aujourd'hui je n'ai pas tout compris : qui avait la compétence de valider cet aménagement ? Et ce qui nous est présenté ce jour est définitif cette fois ?

**M. Flückiger, SPCH.** Ce que nous vous présentons est définitif, la compétence de validation et les changements qu'il y a eu depuis la dernière présentation, (le projet a évolué car nous sommes allés dans le détail) sont faits au niveau du COPIL du projet, donc avec un représentant par commune et un représentant du SPCH. Et ce qui nous a motivés au changement, est le nombre d'infrastructures que nous avons du côté sud, qui avait été sous-estimé dans l'avant-projet. De plus, si vous vous souvenez, dans le projet qui vous avait été présenté, côté nord, il avait été prévu qu'il y ait un trottoir mixte. La mise en place de la bande centrale nous a permis de diminuer les voies de circulation de 3,25m à 3m car les véhicules ne sont plus l'un à côté de l'autre mais sont séparés par la bande digitalisée. Ainsi, nous pouvons supprimer les surfaces de sécurité et cela nous a permis de créer une véritable piste cyclable direction Neuchâtel, donc côté nord. Pour les eaux, tout ce qui est côté nord viendra directement dans la borne centrale, les eaux du sud seront récupérées et ramenées dans la bande centrale pour la filtration.

**M. Besancet Laurent.** Si j'ai bien compris, les trois tronçons seront équipés du séparatif eaux claires/eaux usées durant les travaux ? **M. Flückiger, SPCH.** Cela fait partie des compétences communales, ainsi sur la Ville de Neuchâtel, il n'y a pas de mesures qui sont prises au niveau du PGEE. Au niveau de votre Commune, toutes les mesures sont prises dans le cadre des travaux et pour la Commune de St-Blaise, il y a deux petites mesures qui seront mises en place. Sinon tout le reste a déjà été réalisé de leur côté.

**M. Besancet Laurent.** Merci. Dans ce cas-là, pouvons-nous demander au Conseil communal si les riverains sont censés se collecter aux préparatifs menant aux travaux ?

**M. Gerber Alain, CC.** Les riverains doivent être connectés et ils seront avisés en temps voulu. Il y a aussi une subvention communale qui est de maximum CHF 10'000.-, mais c'est à hauteur de 20%. Ce ne sera pas obligatoire de le faire en même temps que les travaux, mais cela devra être fait dans les 5 ans. Il sera vivement conseillé de le faire pendant les travaux, car les riverains bénéficient des mêmes conditions de travaux que le chantier. Si cela est fait par la suite, il faudra faire appel à une entreprise, avec une nouvelle installation de chantier et des frais supplémentaires. **M. Besancet Laurent.** Je pense que c'est effectivement mieux que les riverains soient prévenus au plus vite afin de prévoir les dépenses à venir.

**M. Tillé Yves.** Je suis assez surpris de l'importance des changements, cependant cela me semble mieux. J'apprécie surtout la séparation des cyclistes et des piétons. J'ai encore un certain nombre d'inquiétudes. La première est du fait que la voie cyclistes/piétons devienne un air de stationnement, ce qui est déjà le cas actuellement. Pour l'anecdote, à peu près tous les jours, le camion de la Migros se gare à cheval sur la piste cyclable et le trottoir pour réaliser la livraison Migrolino à l'heure où les enfants vont à l'école. Est-ce que quelque chose est prévu pour protéger la voie cyclable et piétonne ? **M. Flückiger, SPCH.** Non, il n'y aura pas de protection de la piste cyclable et du trottoir contre les camions qui s'y parquent. C'est une question de police et ce n'est pas possible dans une question d'aménagement où

il faudrait poser des visières sur l'ensemble du tracé et cela n'est pas réalisable.

**M. Tillé Yves.** Effectivement, peut-être pas sur l'ensemble du tracé, mais juste 3m à 4m en face de la cour d'école pour les empêcher de se parquer et aussi à certains endroits afin d'éviter qu'ils ne se parquent sur les trottoirs. En soit, il est aussi très dangereux que les camions arrivent sur les pistes cyclables et les trottoirs, d'autant plus que cela se produit chaque matin. Ma deuxième question concerne l'écoulement des eaux, car à l'endroit où je réside, la rue est en pente et lorsqu'il y a de grands orages d'été, il y a des torrents d'eau qui s'engouffrent dans les propriétés. Avez-vous prévu un redimensionnement des avaloirs ?

**M. Flückiger, SPCH.** Les avaloirs sont dimensionnés selon les normes. Pour reprendre les eaux de la chaussée. Il faut comprendre que les dimensionnements qui sont faits, le sont pour une période de 5 ans. Nous ne pouvons pas dimensionner aussi bien les canalisations que les avaloirs pour des événements exceptionnels. **M. Tillé Yves.** Mais je parle d'orages d'été qui surviennent à peu près tous les ans donc pour moi il s'agit tout de même d'un caractère exceptionnel. **M. Flückiger, SPCH.** S'ils sont dans les normes, ils seront repris par les avaloirs qui sont prévus, je ne peux pas vous donner les chiffres car je ne les ai pas en tête. Les quantités de précipitations qui sont prévues, et le cas échéant il peut y avoir des inondations, car nous ne pouvons pas prévoir ne serait-ce que les avaloirs, mais l'ensemble du réseau de canalisations pour reprendre les événements exceptionnels. **M. Tillé Yves.** Je suis cycliste et je suis très attaché au fait que nous puissions rejoindre facilement les deux routes cyclables. La numéro 50 et 93, qui sont des routes nationales qui vont le long du lac, et l'accès à ces routes cyclables est très difficile puisque nous sommes à la rue « La Musinière » l'autre est à la gare de St-Blaise, où il faut passer en-dessous. Après il y a le Chemin du Lac, où les gens venant de St-Blaise et d'Hauterive à vélo, pour la plupart tournent à gauche pour aller sur le Chemin du Lac, pourrions-nous toujours tourner à gauche ? Ou sera-t-il comme un centre pour vélos où il y a des parkings pour vélos spéciaux ? **M. Flückiger, SPCH.** Le fait de pouvoir tourner à gauche sera maintenu et toujours autorisé. **M. Tillé Yves.** Très bien, cela est un grand progrès.

**M. Britz Andreas.** J'ai une petite question : le premier projet était les poteaux pour les lignes, les trois déposes qui étaient sur les deux côtés de la route, le deuxième projet était sur ce qu'il se trouverait sur l'îlot central, comment cela se passe-t-il maintenant ?

**M. Flückiger, SPCH.** Dans le projet qui sera construit, les lignes de contacts existantes restent en place, TransN est en train d'étudier des possibilités pour améliorer ses lignes de contact, mais très vraisemblablement, ils ne se lieront pas à notre projet : ils veulent faire quelque chose d'indépendant.

**M. Poglia Lorenzo.** Est-ce que l'on a tenu compte de la perméabilité des alentours en particulier des coteaux ?

**M. Flückiger, SPCH.** Dans le calcul des volumes d'eau à reprendre sur une chaussée, les coteaux sont pris en compte. Ce que nous différencions est simplement de s'il s'agit de coteaux végétaux, nous admettons une certaine perméabilité du sol : donc s'il pleut des millimètres, il n'y a peut-être que 5 millimètres qui arrivent jusqu'à la route et ainsi de suite, mais c'est bel et bien pris en compte.

**M. Gerber Alain, CC.** Concernant les rives du lac et le sud de la route cantonale, sur les plans des risques de la Confédération, c'est en « zone inondable » et en rouge, donc je pense que le SPCH et les communes font tout ce qu'ils peuvent mais nul n'est tenu à l'impossible. Si vous allez regarder les plans, c'est bel et bien très clairement en rouge, et il y a des endroits où nous sommes pour ainsi-dire en-dessous du niveau du lac maximum. La collectivité publique a autorisé à construire, mais que cela ait été raisonnable ou non, cela reste à débattre.

### 3. Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2023

**M. Boss Joël.** En page 6, ce n'est pas « deux anti-lettres » mais « 2cm », je pense que cela doit être la transcription automatique.

**M. Krähenbühl Gabriel.** En page 14, lors de ma question, ou plutôt des questions que j'avais posées, la ligne juste au-dessus de celle de M. Zeller Thomas, je demandais si le Conseil communal avait pris « contact » et non pas « note » avec la BCN.

**Votes :**

***Le PV est accepté moyennant les modifications.***

#### **4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit pour financer les travaux préparatoires de la nouvelle commune Laténa**

**M. Gerber Alain, CC.** Présentation du rapport.

**Questions :**

**Mme Muriset Sandrine.** J'ai une question sur le rapport présenté au niveau des montants qui sont proposés en page 2, cela serait-il possible d'obtenir un peu plus de détails sur ces derniers ? **M. Gerber Alain, CC.** Je ne comprends pas réellement ce que vous désirez comme détails. Ce sont des estimations qui ont été faites par le COPIL et qui ont été réparties en fonction des communes par rapport au nombre d'habitants. Le seul détail que je peux vous fournir est que les conseillers communaux, à la dernière ligne, « les nouvelles autorités commencent en fonction de leur emploi du temps, et de leur délai de dédite vis-à-vis de leur employeur, le plus vite possible ». Il a été estimé que les conseillers communaux devraient travailler, à peu près, 4 mois à 5 personnes : cela représente la première ligne. Ensuite, pour ce que vous avez à la page 2, cela concerne Laténa et non la commune d'Hauterive, donc souhaitez-vous des détails sur ce point ? **Mme Muriset Sandrine.** Oui, volontiers. Au vu du nombre d'heures, et étant donné les montants, nous aimerions savoir sur quelle base vous avez estimé qu'il fallait CHF 250'000.- pour telle chose ou comment les heures de travail avaient été estimées par exemple, mais nous ne sommes pas contre les montants écrits bien évidemment. **M. Gerber Alain, CC.** Je vais passer la parole à Mme Steiger Burgos qui est au COPIL car elle sera plus au courant des faits que moi.

**Mme Steiger Burgos Martine.** En complément à ce que M. Gerber a dit, je peux rajouter les choses suivantes : les montants qui vous sont présentés ici, se basent sur des offres que le COPIL a reçues. Pour le montant du SIEN, effectivement, il est relativement élevé. Nous sommes encore en discussion avec le SIEN afin de pouvoir affiner ce montant et éventuellement le revoir à la baisse, le COPIL a une séance avec eux cette semaine afin d'en rediscuter. Pour ObjectifNE, c'est aussi une offre qui vient de leur part. Pour l'accompagnement en communication, il s'agit de l'agence « Plachta & Fischer » qui nous a accompagnés depuis le début et qui a aussi fait cette offre. Au niveau de l'accompagnement RH, nous avons eu un peu de peine à démarrer car nous avons dû nous adresser à de nouveaux mandataires et nous avons reçu plusieurs offres. Il est difficile de trouver des bureaux qui soient d'accord de nous accompagner sur un processus tel que celui-là. Le bureau qui avait été choisi au début a finalement dû abandonner suite de quoi nous avons demandé d'autres offres. Là aussi il s'agit de montants qui peuvent encore être sujet à des modifications. Pour résumer, ce sont des montants qui se basent sur des offres qui doivent en partie être encore affinées et nous espérons que le montant total sera revu à la baisse au final.

**Mme Becker Vermeulen Corinne.** J'avais une question similaire mais creusée un peu au niveau informatique car je trouve le montant astronomique. Je ne sais pas exactement ce qu'il sera fait mais je pense que l'occasion est bonne pour poser la question et demander des détails sur ce qui doit être fait et pourquoi. En tous cas, je sais que c'est comme ça pour le SIEN. Nous n'avons pas le choix, c'est eux qui s'occupent de tout cela, de tous les sites donc il faudrait enquêter un peu. Ensuite, je suis tout à fait d'accord et je trouve que cela a du sens de se faire accompagner par ObjectifNE : ils ont fait un excellent travail durant la préparation de la fusion. Maintenant, j'ai juste une remarque par rapport à l'accompagnement RH, je trouve que cela est effectivement bien de se faire suivre par des

professionnels car cela est très important. C'est souvent une insécurité pour tout le personnel communal : « Où vais-je être ? », « Quel poste va-t-on me proposer ? », « Aurai-je toujours le même poste ? ». Pour certaines personnes, oui, alors que d'autres auront peut-être des opportunités. L'accompagnement doit surtout se faire par les membres du Conseil communal et de l'administration communale, et selon moi, cela est important que le personnel communal soit entouré par des gens qu'ils connaissent et qu'ils ne se fassent pas interroger par des personnes qui leur sont inconnues, des personnes qui leur demanderaient : « Quel est ton travail ? Où désires-tu être dans 2/3 ans ? » Il faut qu'il y ait un accompagnement professionnel et je trouve cela très bien, pour la mise en place ainsi que pour faire un plan. Mais, il est extrêmement important pour les gens d'être proches. Le personnel communal en aura besoin durant ce passage, car c'est aussi une très grande insécurité pour lui. Il aura besoin d'être interrogé par des personnes qu'il connaît, qui connaît leur métier et qui puissent les accompagner dans ce processus. **Mme Steiger Burgos Martine.** Effectivement, ces deux aspects ont été très importants dans le choix du bureau qui doit nous accompagner dans tout ce processus. Le bureau qui a été choisi va véritablement mettre l'accent sur l'aspect « humain » et bienveillant du processus, il sera à l'écoute. Ce qui est prévu est que le bureau ne rencontre pas tout le personnel, mais qu'une grande partie de ce personnel soit entendu par les chefs de service de manière directe pour qu'il y ait, comme vous l'avez dit, cette proximité et la connaissance des personnes qui jouent un grand rôle. Je tiens à dire tout de même, et je crois que cela a d'ailleurs déjà été dit, pour le COPIL il était aussi extrêmement important d'avoir un organe externe afin de garantir une neutralité au sein du processus. Si cela n'avaient été que des administrations, nous aurions pu craindre que certaines communes plus importantes prennent un peu les rênes en essayant de placer leur personnel là où elles le souhaitent. Ainsi nous avons vraiment voulu garantir que, dans l'organigramme, chacun ait une chance.

**M. Britz Andreas.** Merci pour les explications. Je trouve que le montant de CHF 100'000.- pour les RH est un montant absolument acceptable. Je reviens néanmoins sur le SIEN, nous avons fait de petits calculs grâce aux règles de trois : CHF 250'000.-, avec un coût par heure de CHF 200.- pour un consultant, ce qui est un excellent salaire, cela fait 1'250 heures ou 7,1 mois de travail. Je ne sais pas où ils trouvent cela mais je connais les heures qui ont été faites par les consultants pour l'introduction du système juste dans une PME et ce n'était pas ce montant. Merci donc justement de veiller sur le SIEN. **Mme Steiger Burgos Martine.** Contente d'avoir le Conseil général de notre côté, nous en discuterons avec le SIEN cette semaine.

#### **Préavis des Commissions :**

**M. Favre Olivier, Commission Financière.** La Commission Financière s'est réunie le 19 février 2024, nous nous sommes renseignés sur les salaires des conseillers communaux ainsi que sur la façon dont ces salaires seraient fixés. Selon les pratiques habituelles du canton pour les communes équivalentes, la question du devis proposé par le SIEN nous incite à la plus grande des prudenances tant il paraît élevé. Ceci étant, le crédit a été accordé à l'unanimité, ou plutôt soutenu par la Commission financière à l'unanimité.

#### **Avis des partis politiques :**

**M. Boss Joël, Vert'Libéraux :** Le Groupe Vert'Libéral, lors de sa séance de préparation n'a pas émis d'objections sur le montant de base qui est de CHF 190'000.-. Néanmoins il s'est un peu étonné du montant supplémentaire de CHF 60'000.-. Etant conscient que c'est une estimation, nous sommes sereins et savons que le Conseil communal sera attentif à l'utilisation rationnelle de ce montant. Notre groupe a accepté à l'unanimité cette demande de crédit.

**M. Tillé Yves, Verts :** Le groupe d'Hauterive, de la section des Verts de Laténa, s'est réuni le 23 février 2024 et a accepté à l'unanimité le budget prévisionnel.

**Mme Steullet Wintgens Nathalie, PS :** Nous nous sommes réunis un peu avant la séance de ce soir. Nous avons pu poser nos questions, obtenir des réponses et être assurés de la vigilance du Conseil communal pour ces montants du SIEN. Nous acceptons ainsi à l'unanimité ce rapport.

**M. Besancet Laurent, PLR :** Les membres du groupe PLR ont pris connaissance de ce rapport individuellement, ainsi chaque membre bénéficie de la liberté de vote même si, à titre personnel, j'encourage mes collègues à l'accepter.

**M. Ouerhani Nabil, Président du CG.** Lecture de l'arrêté.

**Votes :**

***Le rapport est accepté à l'unanimité.***

## **5. Fusion – point de situation**

**Mme Steiger Burgos Martine, CC.** Nous avons 8 groupes de travail différents qui ont été constitués, il s'agit d'un groupe RH, un groupe Finances et taxes, un groupe Législation et documents institutionnels, un groupe Prestations, un groupe Infrastructures, un groupe Communication, un groupe Informatique et un groupe Grands projets. Tous ces groupes sont constitués de membres du Conseil communal et de membres du personnel technique de chacune des 4 communes. Tous ces groupes ont déjà commencé à travailler, certains très activement. Le groupe RH aura sa deuxième séance cette semaine aussi suite au choix du bureau qui va nous accompagner. Nous veillons très attentivement à ce que chaque commune soit représentée de manière égale, ainsi s'il y a un représentant politique qui est présent, toutes les communes ont droit à un représentant politique. En somme, cela se passe de la manière suivante, dans les premières ou deuxièmes séances il y a des représentants politiques, avec les représentants techniques, et ensuite ce sont les représentants techniques qui continuent à travailler et à mettre sur demande les représentants politiques, si besoin est. Cela représente pour Hauterive une très grosse charge de travail pour l'administration. Vous savez tous que nous n'avons pas un personnel extensible au niveau de notre administration et c'est ainsi beaucoup de travail pour eux. Tous ces groupes techniques ont nommé un référent technique qui rapporte au comité de pilotage via un comité technique. Au niveau du comité technique, nous nous occupons de la coordination, nous nous arrangeons pour qu'il n'y ait pas de travail qui soit fait à double dans les différents groupes de travail. Pour l'instant, tout le monde est extrêmement motivé et veut faire beaucoup de choses et nous nous rendons compte effectivement que c'est énormément de travail. Ensuite, c'est le COPIL qui valide ce qui a été fait et qui met des priorités si besoin est. Cela fonctionne bien, c'est très constructif même s'il nous reste beaucoup de travail.

**Questions :**

**M. Tillé Yves.** Comment va se passer la transition après les élections, une fois que le nouveau Conseil général sera élu ? Ces commissions vont-elles rester en place ou seront-elles remplacées ? **Mme Steiger Burgos Martine, CC.** Ce qui est prévu est que chaque groupe de travail prévoit un plan de travail avec ce qui est prioritaire à réaliser avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et ce qui peut être fait après cette date. Chaque groupe de travail remettra une pile de documents aux nouvelles autorités exécutives, car au final ce seront elles qui prendront les décisions, les groupes de travail ne font que des propositions qui devront par la suite être validées. Il est bien probable que les groupes de travail continuent de travailler encore avec les nouvelles autorités pendant le deuxième semestre.

**M. Wintgens David.** J'invite les membres du groupe communication à bien entrer en contact avec le Bulcom car cela aurait été intéressant de découvrir en même temps que les autres communes du Littoral Est la liste des candidats pour les futures élections.

**M. Gerber Alain, CC.** C'est la commune de St-Blaise qui est en charge de transmettre ces informations et cela a été communiqué le 28 février 2024 au Bulcom ainsi que dans la Feuille Officielle.

**M. Britz Andreas.** J'ai une petite question, ou plutôt une proposition, nous avons eu quatre groupes de travail, en préparation de la fusion de Laténa, où chaque groupe a fait une proposition voire des dizaines de propositions. Est-ce que cela est assuré que ces groupes de travail verront leurs propositions prises en compte ? Car cela serait très valorisant pour les personnes y travaillant, s'investissant dans les séances et cela va aussi permettre de s'investir dans la commission de fusion qui fait mention de ces rapports des groupes de travail. Pour terminer, tout cela est-il garanti et assuré ? Il serait bon de tenir compte de tout cela. **Mme Steiger Burgos Martine, CC.** Cela ne passera pas forcément par le groupe de travail qui fonctionne actuellement. Cependant, les autorités actuelles se chargeront très volontiers de transmettre toutes ces idées aux nouvelles autorités.

## 6. Communications du Conseil communal

**Mme Steiger Burgos Martine, CC.** J'ai deux manifestations à vous communiquer. La première aura lieu le 16 mars 2024 au Centre Sportif. Je pense que vous savez que nous avons un projet de promotion de la biodiversité au Centre Sportif qui s'exprimera de la manière suivante. C'est par une collaboration avec le WWF que cela se passe, soutenue par la société d'émulation ainsi que le service Faune, Flore et Nature du canton. Il s'agit de revaloriser les espaces verts autour du Centre Sportif qui composent en partie la cour de récréation actuelle de l'école provisoire. L'une des mesures phare sera la plantation d'une haie d'espèces indigènes et d'espèces à protéger. Cette plantation aura lieu à partir de la semaine du 11 mars 2024 avec les classes qui sont hébergées à l'école provisoire et avec la population le samedi 16 mars 2024. Ainsi ce samedi, ce sera l'occasion pour les parents, et pour la population, de venir voir ce que les enfants auront fait les jours précédents ainsi que participer à des ateliers sur la biodiversité le 16 mars, de 14 h 00 à 16 h 00. La deuxième manifestation est « Hiver Vita » qui a lieu pour la troisième année consécutive. C'est un parcours vita accompagné par des coachs sportifs qui tourne dans plusieurs communes, de La Grande-Béroche à Cornaux-Cressier. À Hauterive, cela aura lieu le dimanche 24 mars 2024.

**M. Zeller Thomas, CC.** Une information concernant le nouveau projet de l'école, vous avez certainement vu qu'il n'y a rien qui se passe sur ce terrain et cela est vrai. Le projet a pris un certain retard. Il y a certains éléments que nous ne maîtrisons pas car ils dépendent d'autres acteurs. Entre autre, l'adaptation de la parcelle à ce projet. Les dimensions pour construire ce projet ont dû être validées par les autorités cantonales et il y a eu des délais. Il y a également eu des délais pour les oppositions et toutes ces choses ont pris du temps. Ensuite, il y a eu des problèmes imprévus qui sont de nature technique-juridique entre la parcelle du Collège et ses voisins, il y a une grande pente vers chez eux, vers la Croix-d'Or et pour la construction il faut creuser, afin de faire les fondations. C'est là qu'il y a un problème technique sur « Comment faire pour que le terrain des voisins ne s'effrite pas durant cette construction ? » Les techniciens ont désormais trouvé la solution, nous sommes en train de préparer des conventions avec les voisins pour que ces travaux puissent avancer. Actuellement, nous nous approchons du dépôt du permis de construction. Les permis de démolitions, nous les avons et le début des travaux est prévu actuellement pour soit avant, soit après l'été mais il faut tout de même avouer que la rentrée 2026 est plutôt incertaine. Peut-être qu'au final tout sera plutôt prêt pour les vacances d'automne voire durant les vacances d'hiver de 2026 ? C'est après l'obtention du permis de construire que les architectes actualiseront la planification.

### Questions :

**M. Favre Olivier.** Ma question concerne le trafic, la rue des Chasses-Peines a été mise à sens unique, la situation risque-t-elle de se prolonger ? De plus, ce qui est préoccupant à



mon avis est qu'en passant par la Marnière à l'heure actuelle, le croisement des voitures n'est pas facile. La rue n'a pas de trottoirs, il y a aussi beaucoup d'enfants qui se rendent à l'école nouvellement par cette rue et, à mon sens, cela semble juste d'avoir déplacé un problème qui à la base était situé sur quelques dizaines de mètres, à un autre endroit. Cela était très serré et maintenant c'est sur toute cette rue de la Marnière, qui l'est encore moins, nous nous croisons entre les murs et les maisons et j'aimerais savoir si quelqu'un a réfléchi à cette question et si la situation devait se prolonger ? **M. Zürcher Patrice, CC.** Il est prévu de faire des contrôles au niveau de la Marnière, notamment avec notre agente de sécurité publique qui est malheureusement absente ce soir pour des raisons de maladie. Néanmoins, elle sera de retour prochainement et nous verrons aussi avec La Tène, avec qui nous collaborerons pour voir, pour faire plus de contrôles et inspecter d'avantage ce qu'il pourrait être mis en place et s'il y a une perspective de progression au niveau du Collège. Selon ce qui nous sera rapporté, nous pourrions peut-être avancer des mesures mais cela sera à voir une fois que nous aurons évalué et mesuré le trafic au niveau de la Marnière.

**M. Poglia Lorenzo.** Est-ce que l'adjudication de la démolition a été faite ? **M. Zeller Thomas, CC.** Elle est presque faite mais il faudra attendre la semaine prochaine. Pourquoi attendre ? Car il faut vraiment attendre que le permis de construire soit posé afin de voir plus précisément quand est-ce que nous pourrions commencer. Mais les documents sont prêts.

## 7. Questions et divers

### Questions :

**M. Britz Andreas.** J'ai une question, l'automne passé au Bulcom, nous pouvions y lire que le Conseil communal a publié que le chemin de la Carrière sera en sens unique, zéro bis-directionnelle pour les vélos. La seule chose ayant changée est que nous avons mis un pot de fleurs et je ne sais toujours pas à quoi il sert, mais la bis-directionnelle pour les vélos ne s'est pas faite. Avons-nous un problème de budget pour acheter ces petits panneaux avec un vélo dessus, ou est-ce que quelque chose coince ? **M. Zürcher Patrice, CC.** Oui tout est en place et il ne reste plus qu'à mettre ces panneaux. Normalement, cela ne saurait attendre plus longtemps mais nous devrions y arriver prochainement et ce bien avant la fusion de la nouvelle commune.

**M. Boss Joël.** J'ai une question concernant la motion des Vert'Libéraux, transmise le 19 août 2022 concernant « zone 20km/h de rencontre au centre du village » par le bureau d'étude Ramsbacher. Nous aurions dû avoir un retour de votre part en 2023, comment cela sera-t-il traité dans le cadre de la fusion à venir ? Et cela concerne aussi certainement d'autres motions, même celles d'autres groupes. **M. Zürcher Patrice, CC.** Effectivement, la « zone 20 », c'est-à-dire tout l'aménagement autour de Collège qui est en discussion. Nous en avons d'ailleurs eu une ce soir sur ce réaménagement, car évidemment que le Collège va venir s'implanter, nous l'espérons à la date prévue officiellement. Mais il y a aussi le STPA où il y a un projet qui peut s'implanter, mais pour ceci il faut attendre la révision du plan d'aménagement local qui est en train de se faire, par un changement d'affectation. Avec ces deux éléments, il faut que nous revoyions la boucle du bus, nous avons déjà eu des études sur cette boucle, mais il faut que les deux projets avancent afin de pouvoir clarifier ce qu'il est faisable de faire au niveau de cette place. Il me semble que nous avons aussi d'ailleurs évoqué la déchetterie, pour voir comment nous le réaménagerons et tout cela doit être pris en compte. Cela me rappelle d'ailleurs dans la discussion que nous avons eue auparavant. Il a été question également des chauffages à distance, mais ne vous inquiétez pas nous n'allons pas ouvrir la route pour la démonter deux ans plus tard. Tout cela demande un ensemble de réflexions afin de réaménager le tout et le transformer en une nouvelle zone, auquel cas nous pourrions vous apporter une réponse ou alors vous en inventer 38 mais qui ne répondront pas exactement à votre question. **M. Boss Joël.** Merci. Est-ce que les motions seront transmises à Laténa, celles qui sont en cours ? **M. Zürcher Patrice, CC.** Je vous dis oui car logiquement elles devront être transmises comme telles. Évidemment, par

les autorités où nous devons non seulement remettre les projets qui sont en cours et cela est dans les groupes de travail mais il y a aussi tous les objets législatifs qui sont effectivement traités par les différents conseillers généraux qui doivent être amenés à la nouvelle commune.

**Remarques :**

**M. Pogia Lorenzo.** Bien que les panneaux aient leur fonction, pour certains heureusement temporaire, pourrait-on faire attention à leur prolifération qui pollue la clarté des informations et l'esthétique de notre patrimoine urbain.

***La séance est levée à 20 h 04***

**Les rédactrices :**  
**Manuella Sarret**  
**Wendy Kull**

**Le Président :**  
**Nabil Ouerhani**

**Le Secrétaire :**  
**Lorenzo Pogia**